

- 1351 **Composants explosifs de mines sous-marines**
Inclut: Charges militaires - Charges-relais - Détonateurs.
- 1355 **Composants inertes de torpilles**
- 1356 **Composants explosifs de torpilles**
Inclut: Sections - Charges monoblocs - Charges-relais - Détonateurs.
- 1360 **Composants inertes de grenades sous-marines**
Inclut: Mécanismes inertes de mise de feu - Pistolets sans détonateur - Positionneurs.
- 1361 **Composants explosifs de grenades sous-marines**
Inclut: Enveloppes - Relais - Détonateurs.
- 1365 **Agents chimiques de combat**
Inclut: Gaz de combat - Agents fumigènes pour rideaux de fumée - Agents incendiaires et fumigènes - Fumées de signalisation.
Exclut: Munitions renfermant des agents de guerre chimique.
- 1370 **Artifices pyrotechniques**
Inclut: Fusées éclairantes - Signaux - Fusées de couleur - Munitions pour pistolets lance-fusée.
Exclut: Cartouches et projectiles pyrotechniques - Bombes photoflash - Fusées pyrotechniques.
- 1375 **Explosifs de démolition**
Inclut: Articles pour travaux de construction, de démolition, d'exploitation de carrières tels que dynamite et autres explosifs présentés en sacs ou sous forme de cartouches cylindriques en carton - Charge de démolition, capsules explosives, fusées à temps, cordons détonateurs, dispositifs de mise à feu d'explosifs de démolition - Mécanismes de piégeage - Bangaires - Composants et accessoires inertes tels que mécanismes d'explosion, adaptateurs d'amorçage et agrafes de cordaux détonants.
Exclut: Propergols liquides (carburants et comburants) - Propergols solides en contenants consommables destinés à être montés comme parties intégrantes dans des systèmes de propulsion de missiles - Dispositifs d'explosion de missiles - Articles et systèmes explosifs de sécurité en vol tels que cartouches d'impulsion, cartouches à retard, catapultes de sièges éjectables, éjecteurs de verrières d'aéronefs et articles similaires, comme indiqué dans les Guides pour la classification des articles - Propergols solides en quantités et qualités déterminées dans des contenants réutilisables - Composants de munitions nucléaires - Propulseurs, charge militaire et sections propulsives de roquettes et de missiles.
- 1376 **Explosifs en vrac**
Inclut: Propergols solides dosés en quantités et qualités déterminées, dans des contenants réutilisables - Dispositifs et composants explosifs chargés, comme indiqué dans les Guides pour la classification des articles.
Exclut: Propergols liquides (carburants et comburants) - Propergols solides en contenants consommables destinés à être montés comme parties intégrantes, dans des systèmes de propulsion de missiles - Dispositifs d'explosion de missiles - Explosifs de démolition et de destruction - Articles et systèmes explosifs de sécurité en vol tels que cartouches d'impulsion, cartouches à retard, catapultes de sièges éjectables, éjecteurs de verrières d'aéronefs - Propulseurs, charge militaire et sections propulsives de roquettes et de missiles - Articles similaires, comme indiqué dans les Guides pour la classification des articles.
- 1377 **Dispositifs actionnés par cartouches ou par agents propulsifs et composants**
Remarque: Cette classe inclut les articles explosifs de sécurité en vol se composant d'une certaine quantité d'agent propulsif (soit en cartouche, soit moulé) et des moyens d'activation. Cette charge est conçue pour être insérée dans ou fixée à un ou plusieurs dispositifs afin de leur fournir l'énergie nécessaire, qu'ils fonctionnent avec ou sans retard. Les dispositifs utilisant cette énergie sont eux-mêmes inclus dans cette classe.
Inclut: Cartouches de poussée - Cartouches à retard - Cartouches de démarrage de moteurs (à charge pyrotechnique) - Cartouches d'extincteurs (utilisés pour commande à distance) - Catapultes de sièges éjectables d'aéronefs - Moteurs fusées à propergol solide de sièges éjectables d'aéronefs - Éjecteurs de verrières d'aéronefs - Propulseurs à cartouche ou à agent propulsif - Allumeurs - Boulons explosifs et cartouches pour boulons explosifs - Coupe-câbles à cartouche ou à agent propulsif - Cartouches de pistolets de scellement - Dispositifs à charge explosive et composants qui ne sont pas spécifiquement classés ailleurs.
Exclut: Propergols liquides (carburants et comburants) - Propergols solides en contenants consommables destinés à être montés comme parties intégrantes dans des systèmes de propulsion de missiles - Dispositifs explosifs de missiles - Propergols solides dosés en quantités et qualités déterminées dans des contenants réutilisables - Explosifs de démolition et de destruction - Moteurs fusées charges militaires et propulsives de roquettes et de missiles.
- 1385 **Outils et équipement de neutralisation des munitions explosives de surface**
Remarque: Cette classe inclut seulement l'outillage et l'équipement conçus et utilisés par du personnel qualifié (artificiers). Elle exclut l'outillage non spécialisé ou ordinaire et l'équipement non conçu exclusivement pour être utilisé par du personnel qualifié (artificiers). Elle exclut aussi le matériel spécialisé de démolition et les charges creuses.
Exclut: Outillage non spécialisé ou ordinaire et l'équipement non conçu exclusivement pour être utilisé par du personnel qualifié - Matériel spécialisé de démolition - Les charges creuses.
- 1386 **Outils et équipement de neutralisation des munitions explosives sous-marines et des armements de nageurs**
Remarque: Cette classe inclut seulement l'outillage et l'équipement conçus et utilisés par du personnel qualifié (artificiers), des équipes de démolition sous-marine et/ou par du personnel spécialisé Air - Terre - Mer. Elle exclut l'outillage non spécialisé ou ordinaire non conçu exclusivement pour être utilisé par les personnels nommés ci-dessus. Elle exclut aussi le matériel spécialisé de démolition et les charges creuses.
Exclut: Outillage non spécialisé ou ordinaire non conçu exclusivement pour être utilisé par le personnel nommé ci-dessus - Matériel spécialisé de démolition et les charges creuses.
- 1390 **Fusées et amorces**
Remarque: Cette classe ne renferme que les fusées et amorces utilisées dans les munitions des classes 1310, 1315 et 1320.
Exclut: Fusées et amorces utilisées dans les munitions non rangées dans les classes 1310, 1315 et 1320.